

(1)

( N° 85. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1888.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. VAN CLEEMPUTTE

I

*Demande du sieur Hubert-Joseph MOLL.*

MESSIEURS,

Le sieur Moll, horloger, à Hasselt (Limbourg), sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Aix-la-Chapelle (Prusse), le 29 mars 1856. Il réside en Belgique depuis plus de cinq ans, il y a épousé une Belge et de ce mariage sont issus deux enfants nés dans le royaume.

Il a satisfait en Prusse aux lois sur la milice.

Ses antécédents sont honorables.

Il offre de payer éventuellement le droit d'enregistrement.

La commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, de prendre la demande en considération.

*Le Rapporteur,*

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

*Le Président,*

A. GUYOT.

---

## II

*Demande du sieur Marie-Hubert-François-Joseph WOLTERS.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Wolters, ingénieur, à Charleroi (Hainaut), sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Eysden (Pays-Bas), le 19 août 1847.

Il est arrivé en Belgique dès 1864. Il s'y est marié avec une femme belge et de ce mariage sont issus quatre enfants nés dans le royaume. Il a résidé en Belgique pendant quinze ans environ, sauf une interruption de 1885 à 1886.

Ses antécédents sont honorables.

Il a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur la milice et offre d'acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

Votre commission a l'honneur de vous proposer de prendre la demande en considération.

*Le Rapporteur,*

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

*Le Président,*

A. GUYOT.

---